Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 074-200005551-20260626-A_2026_20-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

OBJET :

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA GARE HAUTE DU TELEPHERIQUE DU SALEVE ET AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS MARCHE DE SUBSTITUTION DU LOT N°7A MENUISERIES EXTERIEURES ACIER SERRURERIE METALLERIE PASSE AVEC LA FERRONNERIE DES GRANGES AVENANT N°1

N°A-2026-20

REPUBLIQUE FRANCAISE

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier 74100 ETREMBIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

Séance du : **26 juin 2026**

Convocation du : **17 juin 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Président de séance : **Monsieur Nicolas Tereins**

Secrétaire de séance : **Madame Badia Chalel**

Membres présents : Patrick Antoine, Marion Barges-Delattre, Ingrid Carini, Badia Chalel, Roxane Dupommier, David Haeberli, Bertrand Konate, Françoise Magdelaine, Jean-Marie Martin, Sandra Salvatge, Nicolas Tereins,

Membre représentée : Béatrice Manzoni par Léna Rieder-Menge suppléante

Membre excusé : Gabriel Doublet,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert et d'une procédure adaptée pour une partie des lots, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la **gare haute du téléphérique du Salève et aménagement des espaces extérieurs** ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus en € HT (TO incluses)
1	Désamiantage	BENEDETTI-GUELPA	22 358
2	Curage – Démolition – Terrassements généraux – Gros-œuvre	ALBIZZATI	2 748 111,08
4	Toiture - Etanchéité	AMP étanchéité	281 895,31
5	Enduits	ALBIZATTI	76 574,67
7A	Menuiseries extérieures acier – Serrurerie – Métallerie (Partie A)	STA	555 796,21 *Résilié le 19/06/2024*
2024056	Marché de substitution du lot n°7a Menuiseries extérieures acier-serrurerie-métallerie - Reprise de serrurerie sur ouvrages existants	Ferronnerie des Granges	206 481,40 € HT

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 074-200005551-20260626-A_2026_20-DE

7B	Menuiseries extérieures acier – Serrurerie - Métallerie (Partie B)	ETS BLANCHET	524 093,90
8	Cloisons – Doublages – Faux-plafonds	NEBIHU	202 094,66
9	Peinture	NEBIHU	29 852,36
10	Revêtements de sol souple	CAZAJOUS	16 001,51 *Résilié le 15/02/2024*
11	Menuiserie intérieure	ROUX	176 257,22
12	Carrelage	CRC	71 733,18
13	Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie	AQUATAIR/ VENTIMECA	931 378,41
	PSE n° 3 – Radiateurs restaurant		15 008,00
14	Electricité – Courants forts et faibles	MUGNIER	477 210,02
15	Appareils élévateurs	OTIS	199 800,00
16	Chapes	CRC	123 417,69

De nouvelles modifications (articles L.2194-1et R.2194-1 et suivants du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux aléas de chantier et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications portent sur le marché n°2024056 conclu en remplacement du lot n°7A.

Les modifications introduites par le présent avenant sont décomposées comme suit :

- **FTM n°1**> Fourniture et pose de casquette étanchéité et de plancher OSB 3 + étanchéité
  Montant : + 1 845 € HT

- **FTM n°2**> Reprise murs béton, peinture plafond et plaque de plâtre, cloisons plaque plâtre, arrêts de portes, inspection et reprise escalier
  Montant : + 10 448,80 € HT

- **Travaux non réalisés** :
  - Art. 3.1.2 Prototype de garde-corps à barreaudage : - 450 € HT
  - Art. 3.2.4 Dépose en démolition de main-courante : - 500 € HT
  - Art. 3.2.5 Dépose soignée de faux-plafond – Galerie technique : - 3 560 € HT
  - Art. 3.4.2.1 Main-courante sur piètement en acier galvanisé : - 6 250 € HT
  - Art. 3.4.2.2 Main-courante en acier galvanisé : - 2 448 € HT
  - Art. 3.4.3.1 Pose isolant neuf et complexe de faux-plafond précédemment déposé – Galerie technique : - 13 350 € HT

  Total en moins-value : - 26 558 € HT

Montant de l'avenant :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : - 14 264,20 €
- Montant TTC : - 17 117,04 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 6,91 %

Nouveau montant du marché :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 192 217,20 €
- Montant TTC : 230 660,64 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 074-200005551-20260626-A_2026_20-DE

L'Assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 dans les conditions sus-énoncées ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le Président,
Nicolas Tereins

30 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 074-200005551-20260626-A_2026_20-DE